



Donation, vente et usufruitiers

Par **csentine**, le **14/04/2012** à **12:08**

Bonjour,

Mon père m'a fait donation d'une maison lorsque j'avais 6 ans. Il en est l'usufruitier. A son décès, ma mère devient l'usufruitière. Cette donation s'est faite avant leur mariage. Ils sont aujourd'hui divorcés depuis 20 ans.

Mon père et moi pouvons-nous vendre la maison ? Devra-t-on dédommager ma mère de la perte de son usufruit ?

Autre question : n'ayant jamais signé aucun document concernant cette donation, puis-je la refuser ? Quelles en seraient les conséquences ?

Merci.

Par **amajuris**, le **14/04/2012** à **19:03**

bjr,

la donation d'un bien immobilier doit se faire obligatoirement devant notaire.

je suis donc surpris que cette donation vous ait été faite sans votre signature.

actuellement votre père est usufruitier et vous nu-proprétaire donc rien ne s'oppose à ce que vous vendiez ensemble cette maison.

mais il faut relire la donation faite entre vos parents pour savoir si elle ne contient pas une clause permettant cette opération ce qui serait logique.

car en l'absence de cette clause, la vente du bien sans l'accord de votre mère rend cette donation inutile.

cdt